

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ajournée tenue ce **onzième jour de juin 2007**, au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Madame Monique Carré
Monsieur Martin Sévigny
Monsieur Serge Bizier
Monsieur Fernand Ruel
Monsieur André Bergeron
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juare est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

07-06-200

Reprise de la séance ajournée

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu de reprendre la séance ajournée le 4 juin 2007.

ADOPTÉE

07-06-201

Demande au Ministère des Transports pour l'installation de panneaux de stationnement interdit rue St-Jean-Baptiste Nord

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que le conseil demande au Ministère des Transports du Québec, de procéder à l'installation de panneaux d'interdiction de stationnement dans le secteur de la rue St-Jean-Baptiste Nord en face de la compagnie Olymel, située au 155, St-Jean-Baptiste Nord, Princeville.

ADOPTÉE

07-06-202

Réfection de la toiture du Centre Sportif

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de réfection de la toiture du Centre Sportif à la compagnie Couverture Résiflex pour un montant de 14 800.00 \$ avant les taxes applicables;

La trésorière est autorisée à effectuer le paiement des travaux dès qu'ils auront été effectués afin de bénéficier de l'escompte indiqué à la soumission.

ADOPTÉE

07-06-203

Soumissions pour la fourniture de granulat pour le rechargement du 6^e rang Est

ATTENDU les soumissions reçues pour la fourniture de granulat pour le rechargement du 6^e rang Est;

ATTENDU QUE la plus bas soumissionnaire conforme est l'Entreprise Yvon Houle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Côté, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme pour la fourniture de granulat (pierre B) pour le rechargement du 6^e rang Est à l'Entreprise Yvon Houle au montant de 10,21 \$ la tonne métrique, conditionnellement à la réception de l'analyse qualitative des granulats.

ADOPTÉE

07-06-204

Soumissions pour la fourniture de granulat pour le rechargement de la route Boisvert

ATTENDU les soumissions reçues pour la fourniture de granulat pour le rechargement de la route Boisvert;

ATTENDU QUE la plus bas soumissionnaire conforme est l'Entreprise Yvon Houle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme pour la fourniture de granulat (pierre B) pour le rechargement de la route Boisvert à l'Entreprise Yvon Houle au montant de 11,05 \$ la tonne métrique, conditionnellement à la réception de l'analyse qualitative des granulats.

ADOPTÉE

07-06-205

Soumissions de services professionnels pour l'élaboration d'un plan directeur d'intervention pour les infrastructures

ATTENDU QU'un appel d'offres de services professionnels a été effectué conformément aux articles 573.1.0.1.1 et suivants de la loi sur les cités et villes;

ATTENDU QU'un comité d'évaluation ainsi qu'une grille de pointage ont été établis par le conseil;

ATTENDU le rapport déposé par le comité;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Martin Sévigny, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de services professionnels pour l'élaboration d'un plan directeur d'intervention pour l'aqueduc, l'égout ainsi que pour la voirie incluant toutes les options à la firme ayant obtenu le meilleur pointage final, soit Teknika HBA inc. pour le prix de 138 000 \$ (avant taxes);

QUE cette dépense soit financée en partie par le programme de transfert de la taxe sur l'essence selon les modalités du programme.

ADOPTÉE

07-06-206

Services de sécurité pour les activités de la Fête Nationale

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu d'accorder à la compagnie HM Sécurité, le service de sécurité pour les activités de la Fête Nationale pour un montant de 516.00 \$ avant les taxes. La trésorière est autorisée à effectuer le paiement requis dès maintenant.

ADOPTÉE

07-06-207

Demande de Billard Pub Le Boulevard

ATTENDU la demande du commerce Billard Pub Le Boulevard à l'effet d'utiliser la rue Gagnon pour l'organisation d'une compétition de volley-ball de plage;

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'autoriser la fermeture le 7 juillet 2007 de la rue Gagnon entre St-Jean-Baptiste Sud et Houle et d'en permettre l'utilisation par le Billard Pub Le Boulevard aux conditions suivantes :

- Garder un accès d'une vingtaine de pieds aux résidents de la rue Gagnon, et ce, en tout temps;
- Les activités doivent se dérouler exclusivement entre 9h et 21h le 7 juillet 2007;
- Un service de sécurité doit être maintenu en tout temps durant les activités;
- Des toilettes extérieures doivent être installées;
- Les boissons doivent être servies dans des verres en plastique;
- Un certificat d'assurance conforme doit être fourni avant l'activité et la Ville de Princeville doit être mentionné comme assuré additionnel.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

07-06-208

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Martin Sévigny, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que la séance soit levée.

ADOPTÉE

Mario Juaira, greffier

Gilles Fortier, maire

par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Louise Bergeron, trésorière